

COMPTE RENDU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU 05/07/2018
SALLE DE LA GRANGE, MAISON DU COGLAIS - MAEN ROCH.

Présents : BELLOIR Daniel, BLAISE Françoise, CHAMPAGNAC Joël, COSTARD Jean-Christophe, HUBERT Pascal, LOHIER Raymonde, LOUAPRE Louis, PETAULT Yannick, POMMEREUL Jean-François, RIMASSON Maurice-Victor, TAS Nathalie.

Absents : FERTE Frédéric, RICHER Claude.

Excusés : BLANC Patrice, BOULAY-BECK Dominique, CLOSSAIS Mélanie, GAILLARD Gilbert, LHONORE Michel.

1. ORDRE DU JOUR :

- Restitution des groupes thématiques des 06,12 et 13 juin 2018.
- Choix d'axes de travail prioritaires du conseil de développement à proposer à Couesnon Marches de Bretagne.
- Planning des prochaines rencontres du conseil de développement.
- Point sur la saisine sur le PCAET.

2. RESTITUTION DES TRAVAUX DES GROUPES THEMATIQUES DES 06,12 ET 13 JUIIN 2018.

Lors du mois de juin le conseil de développement a fait le choix de se retrouver en groupes thématiques afin d'affiner ses réflexions par domaine de compétences. Trois réunions ont eu lieu :

- Mercredi 6 juin 2018, Salle de la Grange Saint-Etienne-en-Cogles : Réunion groupe thématique « Economie, Emploi, ESS et Tourisme ».
- Mardi 12 juin 2018, Salle de la Grange Saint-Etienne-en-Cogles : Réunion groupe thématique « Environnement, Ecologie et Aménagement du territoire ».
- Mercredi 13 juin 2018, Maison du développement d'Antrain : Réunion groupe thématique « Education, Culture, Jeunesse et Citoyenneté ».

Les présidents des groupes thématiques font le point sur les réflexions de leurs groupes de travail respectifs.

Restitution de Groupe Environnement, Ecologie et Aménagement du Territoire : D. BELLOIR.

Deux axes de réflexion :

1. Volonté de participer et être force de proposition dans les politiques sur les énergies renouvelables :

- **Réflexion sur les points d'énergies collectives**, suite à la visite d'un site à Cogles par M. LHONORE, sur invitation de Couesnon Marches de Bretagne au conseil de développement. Il pourrait être intéressant de proposer un dispositif pilote dans un habitat groupé du territoire, type îlots d'habitation ou hameaux, pour développer la visibilité de ces équipements d'énergie durable au service des habitants.
- **Réfléchir à une meilleure récupération des eaux de pluie.**
- **Réflexion sur la filière bois dont la dynamique est en berne sur le territoire.** Plusieurs facteurs de ralentissement de la filière bois :

-Une filière peu rémunératrice.

Découpage et broyage mal rémunérés, ce qui n'incite pas les agriculteurs à une démarche écologique de broyage collectif et les conduit à brûler leurs déchets verts. Ces déchets sont pourtant valorisables. Le manque de rémunération dans la filière est une faille au niveau écologique et économique pour le territoire.

-Des modes d'utilisation et de traitement des découpes trop divers.

Réflexion de P. POMMEREUL : Le coût et le traitement du bois sont un problème. Le bois est peu rémunéré et n'est pas soumis aux mêmes règles selon les coopératives ou chaudières, ce qui rend moins lisibles les démarches des exploitants concernant leurs déchets verts.

-Un choix du consommateur au moins coutant plutôt qu'au local.

P. POMMEREUL souligne également qu'il y a une forte ressource en bois sur le territoire, mais les utilisateurs préfèrent importer des bois moins chers (autres pays d'Europe notamment).

L. LOUAPRE fait remarquer que des initiatives de Couesnon Marches de Bretagne vont déjà dans ce sens et pourraient être accentuées : La chaudière de la piscine Cogléo doit par contrat prendre 20% de son bois de chauffe dans la filière bocage du territoire.

2.Volonté de favoriser la mobilité en milieu rural :

- Réflexion sur les aires de covoiturage du territoire, en raison de plusieurs lieux de parking sauvage recensés sur le territoire, en lien avec la pratique du covoiturage.

Le groupe Ecologie Environnement et Aménagement du territoire fait remarquer que plusieurs de ces réflexions auront leurs places dans le PCAET sur lequel ils sont consultés par Couesnon Marches de Bretagne (filiale bois, point d'énergies collectives...). Elles seront développées afin d'être mises en avant au moment opportun de la démarche.

Restitution de groupe Economie, Emploi, ESS et Tourisme : Y. PETAULT

Les réflexions du groupe se basent sur la réunion du 06/06/18 et les échanges suite à la réunion, toujours dans l'optique première proposée par le conseil de développement, de **développement de la population sur tout le territoire.**

1.Favoriser l'emploi en mettant des outils à disposition des entrepreneurs :

- Favoriser la mise en réseau des entreprises : échanges de technologies, sous-traitance, partage de collaborateurs, déplacements, etc.
- Proposer une réflexion sur de meilleurs moyens de diffusion des dispositifs d'aides à l'emploi et réductions fiscales.
- Proposer une réflexion sur les possibilités offertes par le numérique et les réseaux sociaux pour les entrepreneurs.
- Interrogations sur le devenir des exploitations agricoles : perte de population suite au regroupement des exploitations et donc perte des emplois induits (services aux populations). Avec en parallèle un secteur toujours très porteur économiquement et qui manque de main-d'œuvre (ouvriers agricoles).

2.Favoriser l'emploi en mettant des outils à disposition des habitants du territoire :

- Proposer une réflexion sur une plateforme multiservices au profit des habitants, regroupant les informations essentielles du territoire (offres d'emplois et stages, habitat, loisir, transport...).

Certaines de ces réflexions seront à travailler dans l'optique des ateliers de concertation du projet de territoire.

Au cours de la présentation, une discussion s'engage entre les membres sur l'objectif du conseil de développement : le développement des populations et les problèmes actuels de fixation de la population sur le territoire.

Constat de P. HUBERT sur les difficultés du territoire pour attirer une population qualifiée qui pourraient être atténuées par une meilleure communication. Couesnon Marches de Bretagne offre une meilleure qualité de vie (cadre, coût du logement, garde d'enfant...) que l'agglomération rennaise qui concentre pourtant une grande partie du logement des actifs qualifiés travaillant sur Couesnon Marches de Bretagne.

Au terme, la fuite des actifs qualifiés va faire perdre au territoire une partie de sa mixité sociale et ne conserver sur place que les populations vieillissantes ou à petit pouvoir d'achat.

Deux éléments reviennent fortement : le problème d'image du territoire et la question du logement.

- **Question de l'image du territoire :**

P. HUBERT intervient autour de l'image du territoire. Le projet de Noria peut avoir son intérêt, mais avoir toute l'information regroupée ne suffit pas. Il faut inciter les populations avec une « vitrine commerciale », comme cela a pu être fait sur le territoire de Vitré qui avait engagé une démarche commerciale qui valorisait le territoire comme un produit.

N. TAS : Importance de décentraliser l'information, qu'elle soit accessible depuis plusieurs points et surtout via l'outil numérique, qui est central aujourd'hui.

Il faut également que toutes les populations du territoire aient accès aux mêmes services quel que soit leur commune de résidence.

- **Question du logement :** Peu de location d'intérêt pour de potentiels actifs. Pourtant, les logements vacants sont nombreux sur le territoire, mais souvent ils sont anciens et laissent à désirer au niveau énergétique (passoire énergétique).

Suite aux discussions et présentations du groupe économie, F. Blaise intervient pour proposer de recentrer le débat autour d'éléments plus concrets et précis. Ces idées sont liées notamment au diagnostic CEREMA qui a été présenté au conseil de développement et elles serviront lors des ateliers du contrat de territoire. Les travailler de manière trop poussée en amont peut être une perte de temps du conseil de développement. Il est proposé d'attendre un retour de Couesnon Marches de Bretagne avant de travailler plus avant ces propositions.

En réponse D. BELLOIR avance qu'effectivement la synthèse des réflexions communes du conseil de développement servira aux ateliers du contrat de territoire, pour amener une réflexion globale et structurée en tant que conseil de développement et non en tant qu'individu, afin d'être une véritable valeur ajoutée aux débats et ateliers à venir. En raison du retard de Couesnon Marches de Bretagne sur les démarches de projet de territoire, il semble important que le conseil de développement avance de son côté, pour être prêt au moment venu. Le risque étant qu'en raison du retard, les temps de réflexion donnés au conseil de développement soient plus courts et ne permettent pas de bien développer les idées mises en avant aujourd'hui.

Suite à ces interventions, le conseil de développement se concerte pour savoir s'il faut attendre une sollicitation directe de l'EPCI concernant les éléments de réflexion ou si les axes de réflexion seront travaillés en amont des rencontres et des sollicitations.

La majorité du conseil de développement opte pour une vision proactive ou le conseil de développement apporte des idées et réflexions à l'EPCI, sans attendre une sollicitation officielle.

3. PLANNING ET ORGANISATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.

Le conseil de développement choisi son organisation pour la rentrée et les prochains rendez-vous à venir.

- **Suite à l'annulation de la réunion du 10/07/18 avec Isabelle Gaultier et les élus référents du conseil de développement, il est demandé une nouvelle réunion** des coprésidents, en priorité avec le président de Couesnon Marches de Bretagne et les élus référents du conseil de développement. Pourront être également conviés les directrices Mme Lefeuvre et Mme Gaultier, ainsi que les vice-présidents disponibles. En cas d'empêchement de certains participants, la priorité sera donnée aux disponibilités des élus référents et du président. La réunion servira à engager un travail avec les élus, à voir les axes que Couesnon Marches de Bretagne propose au conseil de développement et à présenter et prioriser avec eux les premières pistes de réflexions du conseil de développement pour le territoire, proposées lors des séances de travail.

La rencontre est proposée entre le 27 août et le 7 septembre.

L'animatrice du conseil de développement est chargée de mettre en place la rencontre.

- **Un point est demandé sur la signature de la charte du conseil de développement** par Couesnon Marches de Bretagne. L'animatrice du conseil de développement informe que la validation de la charte a été actée en conseil communautaire du 03/07/2018 et qu'elle sera donc mise à la signature du Président de l'EPCI dans les jours à venir.
 - Afin de planifier au mieux les travaux à venir, le conseil de développement propose de se rencontrer une fois par mois à date fixe afin que chacun puisse facilement s'organiser en conséquence. Suite à discussion, **il est acté que le conseil de développement se rencontrera les seconds jeudis de chaque mois.**
- La prochaine réunion du conseil de développement est fixée au jeudi 13 septembre 2018.**

4. POINT SUR LA SAISINE DU PCAET.

Un point rapide est fait sur la saisine du PCAET demandée par Couesnon Marches de Bretagne.

Le pré-calendrier des trois phases est présenté et une synthèse de ce qu'est un PCAET et de son application dans les politiques publiques, a été remise aux participants de la réunion.

Un tour de table est effectué pour voir si d'autres membres non issus du groupe Ecologie, Environnement et Aménagement du territoire, souhaitent participer.

La groupe de réflexion sur le PCAET se compose donc comme suit :

- D. BELLOIR, COSTARD. J-C, GAILLARD. G, LHONORE. M, POMMEREUL.J-F, RIMASSON. M-V (groupe Ecologie, Environnement et Aménagement du territoire).
- BLANC. P, PETAULT.Y (groupe Economie, Emploi, ESS et Tourisme).

Les membres du conseil de développement sont informés que Yoann Forveille, en charge du PCAET à Couesnon Marches de Bretagne, propose de venir faire une séance de présentation discussion autour

de la première phase du PCAET. Le conseil de développement est intéressé par la démarche et propose une rencontre fin aout 2018.

L'animatrice du conseil de développement est chargée de mettre en place la rencontre.

5. ACTE EN FIN DE SEANCE :

- Prochaine rencontre du conseil de développement jeudi 13 septembre 2018.
- Mise en place d'une rencontre entre les coprésidents du conseil de développement, le président de l'EPCI, les élus référents au conseil de développement et les directions pour fin aout, début septembre 2018.
- Mise en place d'une rencontre entre le groupe de travail sur le PCAET et Yoann Forveille, chargé de mission Transitions écologiques, sur la saisine du PCAET.
- Demande de recherches de documents auprès de l'animatrice pour étayer les réflexions du conseil de développement :
 - Listes des artisans et entreprises du territoire.
 - Listes des associations du territoire.

Fait à Maen Roch
Le 11/07/2018